



NATURALIS[®]

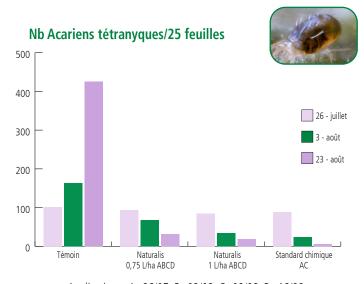
Efficace • Durable • Sélectif



Usage autorisé en traitement des parties aériennes Formulation liquide facile à mettre en œuvre et à pulvériser

Culture	Ravageurs cibles	Dose maximale	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte
Fraisier	Acariens Aleurodes Thrips	1 L/ha 1 L/ha 1,5 L/ha	5	3 jours

- Naturalis® contient les spores de Beauveria bassiana souche ATCC 74040, un champignon entomopathogène dont la germination et la croissance sont possibles entre 10 et 35°C, l'optimum étant entre 20 et 27°C. L'hygrométrie relative à la surface est très souvent suffisante pour permettre la germination des spores.
- Naturalis® agit par contact, il est nécessaire de bien mouiller les parties aériennes, y compris la face inférieure du feuillage.
- Naturalis® est à positionner dès les premiers signes d'infestation des ravageurs.
- Le traitement devra être renouvelé 2 à 3 fois en respectant un intervalle de 5 à 7 jours entre les applications.
- Compatible avec la PBI: neutre à faiblement toxique sur Amblyseius californicus, A. cucumeris et A. swirskii, Aphidius colemani, Chrysoperla spp., Encarsia formosa, Orius spp., Phytoseiulus persimilis.
- Neutre vis-à-vis des bourdons. Notre préconisation : fermer les ruches durant le traitement.
- Produit de Biocontrôle, Utilisable en Agriculture Biologique (UAB).
- Pas de LMR ni de classement toxicologique.
- Pour tout mélange, consulter le tableau de compatibilité sur le site www.cbcbiogard.fr.



Applications : A=26/07, B=02/08, C=09/08, D=16/08 Vol. mouillage : 1000 L/ha

Nb Aleurodes (larves et adultes)/25 feuilles 25 20 37 - juillet 11 13 - juillet 10 16 - juillet 10 17 - juillet 10 18 - juillet

Applications : A=07/06, B=13/06 Vol. mouillage : 800 L/ha

UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

NATURALIS® – AMM 2170437
Composition 0,18 g/L (0,019%) de Beauveria bassiana souche ATCC 74040, équivalent à 2,3 x 10¹ CFU/ml
Titulaire et distributeur : CBC BIOGARD SAS – 25 Avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim, France
Ces produits figurent sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L 253-5 et L. 253-7 du Code rural).
Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette des produits ou consulter www.cbcbiogard.fr
Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur
Contient du Beuaveria bassiana. Peut produire des réactions de sensibilisation
EUH401 : respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaineet l'environnement.
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

